

# CADET DE LA SÉCURITÉ CIVILE



1ère section de  
CADETS - CADETTES  
de la SECURITE CIVILE  
en Haute-Vienne

## PREAMBULE

La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée de modernisation de la sécurité civile et notamment de son annexe « **orientation de la politique de la sécurité civile** », précise que « la sécurité civile est l'affaire de tous. »

Tout citoyen y concourt par son comportement. Une véritable culture de la préparation aux risques et aux menaces doit être développée. »

L'État entend apporter une réponse à la multiplication et à la diversification des types d'accidents, des catastrophes et des sinistres.

*Le citoyen doit être le premier acteur de sa propre sécurité. La sécurité civile est alors un enjeu majeur de politique.*

***Ainsi la création des cadets-cadettes de la sécurité civile s'inscrit dans le cadre de la promotion des valeurs de la République et des démarches citoyennes.***

Elle va au-delà d'une simple sensibilisation et répond à cette exigence de l'État, rappelée par la circulaire du 26 mai 2015 du ministre de l'intérieur relative aux orientations en matière de sécurité civile et s'inscrit dans l'esprit du plan de grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République de janvier 2015.

## OBJECTIFS

Les objectifs principaux de ce projet sont de :

# ***favoriser une culture de la sécurité civile***

# ***sensibiliser aux comportements de prévention***

# ***développer un sens civique chez les jeunes élèves***

# ***reconnaître les cadets-cadettes comme assistant(e)s de sécurité (Assec) lors des exercices d'évacuation ou de confinement (rôle de guide notamment)***

# ***favoriser l'engagement ultérieur des élèves au sein de la sécurité civile.***

La démarche de ce projet est le ***fruit d'un partenariat étroit entre les établissements scolaires et les services d'incendie et de secours, dans le cadre d'une déclinaison territoriale adaptée, entre le préfet et le directeur académique des services de l'éducation nationale.***

## CONTENU DE LA FORMATION

*Faire connaître les différentes formes d'engagement citoyen au sein de la sécurité civile et l'esprit d'entraide, de solidarité et de dévouement*

*Cette formation citoyenne se présente pour l'élève volontaire comme une option, suivie durant toute l'année scolaire. La formation, déclinée selon les spécificités locales, est insérée en complément des enseignements et alterne des activités sportives, éducatives, civiques et la découverte du monde de la sécurité civile. Cette formation s'appuie sur les objectifs suivants :*

**# Connaître son environnement, les risques et leur gestion (culture du risque)**

**# Être acteur de la sécurité civile et s'investir au sein de l'établissement scolaire (culture de la sécurité civile)**

**# Participer à la diffusion de la culture de sécurité civile**

### QUELLES SONT LES ACTIVITÉS DES CADETS-CADETTES ?

**Les activités liées aux fonctions de cadet de la sécurité civile sont de :**

#### **PARTICIPER À LA PRÉVENTION ET À LA SÉCURITÉ INCENDIE**

- Participer à la prévention et à la sécurité incendie, à la mise en œuvre des principes de sécurité, à la conduite d'exercice d'évacuation, aux sorties extérieures de l'établissement.
- Connaître le rôle des dispositifs de sécurité (robinet d'incendie armé).
- Participer à la vérification des équipements de sécurité incendie et accueillir les sapeurs-pompiers sur le site.
- Devenir un relais d'information : sensibiliser les élèves et son entourage.

#### **PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ (PPMS)**

- Devenir un-e assistant-te sécurité (Assec), intégrer l'équipe de premier secours au fonctionnement de l'établissement.
- Protéger, alerter, secourir.
- Sensibiliser à la gestion des risques majeurs.

#### **PORTER SECOURS : PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC1)**

- Assurer une protection immédiate et adaptée, analyser la situation, réaliser un compte-rendu d'intervention.
- Alerter les personnels de l'établissement et le service le plus adapté.

# PRESENTATION de la première section de CADETS - CADETTES de la SECURITE CIVILE du département de la HAUTE-VIENNE

*lundi 6 septembre 2021 - 15h30*

**Collège Louis JOUVET**

*26/28 avenue de la libération*

*87 300 BELLAC*

## PROGRAMME :

### 15h30 : Accueil au collège

En préambule : présentation de la première section de cadets/cadettes de la sécurité civile

Témoignages de 2 cadets

Remise des tenues officielles (polos + casquettes) pour les 4ème de la rentrée 2021

Signatures de la convention

Photo officielle

Prises de parole

17h Moment de convivialité



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*



département  
**Haute-Vienne**



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE



LA CULTURE DE LA SECURITE CIVILE AU COLLEGE

En 2019 / 2020 **23 élèves âgés de 13 ans ont intégré cette section en classe de 4ème.**

En 2020 / 2021 **24 élèves ont intégré cette section en classe de 4ème et 24 élèves ont poursuivi leur formation en classe de 3ème**

En 2021 / 2022 **28 élèves sont inscrits pour la classe de 4ème et 24 élèves ont poursuivi leur formation en classe de 3ème**

Soit depuis 2019, **50 élèves** ont été formés et 28 élèves sont inscrits pour l'année à venir.

**Deux heures hebdomadaires** inscrites dans l'emploi du temps des élèves sont allouées au dispositif et se déroulent le **jeudi après-midi**, soit environ **70h annuelles.**



**A terme, cette section représente un véritable vivier de sapeurs-pompiers volontaires (SPV) potentiels.**

**En effet, il est envisagé d'intégrer les élèves qui le souhaiteraient, aux sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) des centres de secours voisins, voire intégrer avec plus de facilités les effectifs sapeurs-pompiers volontaires (SPV).**